

UNIVERSITÉ DE LILLE 2 – M2 JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

Droit international pénal approfondi (1)

Christophe Deprez (Christophe.Deprez@ulg.ac.be)
Assistant et maître de conférences à l'Université de Liège

Chères étudiantes,
Chers étudiants,

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'ensemble des informations utiles à la bonne organisation du cours de Droit international pénal approfondi (1) pour l'année académique 2016-2017 (objectifs, horaire, modalités d'évaluation, etc.). Je me permets d'attirer votre attention en particulier sur le **point V** (*Présentations orales*), qui vous invite à revenir vers moi dans les prochains jours. Je vous souhaite bonne réception de ce syllabus et me réjouis de vous rencontrer.

Cordialement,

Christophe Deprez

I. CONTENU DU COURS

Le cours est consacré à l'étude des principaux aspects du droit international pénal matériel, au regard des règles statutaires et procédurales des juridictions pénales internationales (en particulier la Cour pénale internationale), ainsi que de leur jurisprudence. Seront ainsi successivement abordés : les principes fondamentaux régissant la poursuite des crimes internationaux, le contenu des crimes relevant de la compétence matérielle des juridictions pénales internationales (crime de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, crime d'agression), les modes de responsabilité pertinents devant les juridictions pénales internationales, les causes d'excuse et d'exonération de responsabilité, les peines et la place réservée aux victimes.

II. HORAIRE

- Cours 1 (3h) : mercredi 2 novembre, 14h-17h
- Cours 2 (2h) : jeudi 3 novembre, 11h-13h
- Cours 3 (2h) : jeudi 3 novembre, 14h30-16h30
- Cours 4 (2h) : mercredi 9 novembre, 11h-13h ;
- Cours 5 (2h) : mercredi 9 novembre, 14h30-16h30 ;
- Cours 6 (3h) : mercredi 16 novembre, 15h-18h ;
- Cours 7 (3h) : jeudi 17 novembre, 10h-13h ;
- Cours 8 (3h) : jeudi 17 novembre 14h30-17h30
- Examen (3h) : jeudi 15 décembre, 14h-17h.

III. PLAN DE LA MATIÈRE

- 1. Notions essentielles**
 - A. Fondements et objectifs du droit international pénal
 - B. Histoire et développement du champ de la répression des crimes internationaux
 - C. Place du droit international pénal dans l'ordre juridique international
 - D. Sources du droit international pénal

- 2. Les juridictions chargées de mettre en œuvre le droit international pénal**
 - A. Les juridictions nationales
 - B. Les tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et Tokyo
 - C. Les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda
 - D. La Cour pénale internationale
 - E. Les juridictions mixtes

- 3. Les principes fondamentaux du droit international pénal**
 - A. Le principe de légalité
 - B. Le principe *ne bis in idem*
 - C. L'imprescriptibilité des crimes internationaux
 - D. Les immunités et les crimes internationaux
 - E. Les amnisties et les crimes internationaux

- 4. Les crimes internationaux**
 - A. Généralités
 - B. Le génocide
 - a. Notion
 - b. Éléments contextuels
 - c. Crimes sous-jacents
 - d. Le cas particulier de l'incitation au génocide
 - C. Les crimes contre l'humanité
 - a. Notion
 - b. Éléments contextuels
 - c. Crimes sous-jacents
 - D. Les crimes de guerre
 - a. Notion
 - b. Introduction au droit international humanitaire (*jus in bello*)
 - c. Éléments contextuels
 - d. Crimes sous-jacents
 - E. Le crime d'agression
 - a. Notion
 - b. Introduction au *jus ad bellum*
 - c. Spécificités du crime d'agression
 - F. Le cumul de crimes internationaux
 - G. Au-delà des crimes internationaux : les atteintes répréhensibles au processus pénal international
 - a. Les atteintes à l'administration de la justice
 - b. L'inconduite à l'audience

- 5. Les modes d'imputabilité des infractions**
 - A. La responsabilité pénale individuelle

- B. La responsabilité du supérieur hiérarchique
- C. La tentative
- D. Le cumul de modes d'imputabilité

6. Les motifs d'exonération de la responsabilité

- A. La déficience mentale et l'intoxication
- B. La légitime défense
- C. La nécessité et la contrainte
- D. L'erreur de fait ou de droit
- E. L'ordre hiérarchique ou de la loi
- F. Autres

7. Les peines

- A. Les finalités de la peine
- B. La classification des peines
- C. La détermination de la peine
- D. Le cumul de peines
- E. L'exécution de la peine

8. La réparation au profit des victimes

9. Conclusions

IV. ORGANISATION PRATIQUE ET ÉVALUATION

Les participants sont vivement encouragés à se munir, au cours puis à l'examen, d'un **recueil de textes** comprenant *a minima* les instruments suivants :

- ✓ Statut du Tribunal militaire international de Nuremberg ;
- ✓ Charte du Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient (Tribunal de Tokyo) ;
- ✓ Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ;
- ✓ Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda ;
- ✓ Statut de la Cour pénale internationale ;
- ✓ Règlement de procédure et de preuve de la Cour pénale internationale ;
- ✓ Éléments des crimes de la Cour pénale internationale.

Certains éditeurs juridiques proposent des codes qui reprennent ces différents textes. Voyez ainsi le recueil très complet et à jour proposé par Bruylant (Bruxelles) :

http://fr.bruylant.larciergroup.com/titres/132649_1/code-de-droit-international-humanitaire-2016.html

Les étudiants sont toutefois libres, plutôt que d'acquérir un code édité, d'imprimer les textes pertinents en ligne et composer ainsi leur propre recueil.

L'**évaluation** sera organisée en deux temps :

1. Présentation orale (individuelle ou par groupe de deux étudiants) d'une décision – proposée par l'enseignant (voyez le *point V* ci-dessous) – prononcée par une juridiction internationale, et des principaux enseignements qui s'en dégagent en lien avec la thématique du jour (ex : place des victimes, contours matériels du crime de génocide, etc.). Cette présentation sera valorisée à hauteur de 20 % de la note finale pour le cours.
2. Examen écrit d'une durée de trois heures (jeudi 15 décembre de 14 à 17h), qui portera sans surprise sur les principaux thèmes développés au cours oral. L'examen représentera 80 % de la note finale.

V. PRÉSENTATIONS ORALES

Comme indiqué ci-dessus, au fur et à mesure des séances de cours (et dès la première), les étudiants seront invités à présenter brièvement (5 à 10 minutes maximum) une décision ou une partie de décision prononcée par une juridiction internationale. Cette présentation ne doit pas constituer une source démesurée de stress. L'exercice doit simplement permettre de dynamiser le cours et ouvrir la discussion. Il n'est pas attendu des étudiants qu'ils exposent de façon experte l'ensemble des tenants et aboutissants liés à la décision, mais bien qu'ils introduisent la thématique de façon simple et claire, par exemple en évoquant successivement les points suivants :

- Contexte de l'affaire concernée, en quelques mots ;
- Problématique juridique soumise à la juridiction ;
- Solution proposée par la juridiction ;
- Portée et enseignements utiles en lien avec la thématique concernée.

Les étudiants sont invités à consulter les décisions listées ci-dessous, et à communiquer à l'enseignant (christophe.deprez@ulg.ac.be), **pour le 20 octobre au plus tard**, trois choix ordonnés par niveau de préférence, ainsi que, le cas échéant, le nom de l'étudiant(e) partenaire. Les décisions seront attribuées suivant l'ordre de réception des desideratas, et la répartition finale sera communiquée aux étudiants le 21 octobre.

Cours du	Thématique	Décision ou partie de décision
2/11 (14h)	Principe de légalité	TMI de Nuremberg, Procès des grands criminels de guerre, Jugement, 14 novembre 1945 – 1 ^{er} octobre 1946, pp. 230-236 ¹ .
2/11 (14h)	Immunités	CIJ, <i>Affaire relative au mandat d'arrêt du 11 avril 2000 (République démocratique du Congo c. Belgique)</i> , Arrêt, 14 février 2002, §§ 45-61.
2/11 (14h)	Principe <i>ne bis in idem</i>	CPI, <i>Procureur c. Katanga</i> , ICC-01/04-01/07-3679-tFRA, Présidence, Décision rendue en application de l'article 108-1 du Statut de Rome, 7 avril 2016.
3/11 (11h)	Génocide	TPIR, <i>Le Procureur c. Akayesu</i> , ICTR-96-4-T, Chambre I, Jugement, 2 septembre 1998, §§ 492-524.
3/11 (14h30)	Crimes contre l'humanité	CPI, <i>Procureur c. Katanga</i> , ICC-01/04-01/07-3679-tFRA, Chambre de première instance II, Jugement rendu en application de l'article 74 du Statut, 7 mars 2014, §§ 1089-1125.
9/11 (11h)	Crimes de guerre	CPI, <i>Procureur c. Lubanga</i> , ICC-01/04-01/06-2842-tFRA, Chambre de première instance I, Jugement rendu en application de l'article 74 du Statut, 14 mars 2012, §§ 533-567.
9/11 (14h30)	Agression	CIJ, <i>Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. États-Unis d'Amérique)</i> , Arrêt, 27 juin 1986, §§ 183-201.
16/11 (15h)	Responsabilité du supérieur hiérarchique	CPI, <i>Le Procureur c. Bemba</i> , ICC-01/05-01/08-3343-tFRA, Chambre de première instance III, Jugement rendu en application de l'article 74 du Statut, 21 mars 2016, §§ 170-213.
16/11 (15h)	Entreprise criminelle commune	TPIY, <i>Le Procureur c. Tadić</i> , IT-94-1-T, Chambre d'appel, Arrêt, 15 juillet 1999, §§ 185-234.
17/11 (10h)	Contrainte	TPIY, <i>Le Procureur c. Erdemović</i> , IT-96-22-A, Chambre d'appel, Arrêt, 7 octobre 1997, Opinion individuelle des Juges McDonald et Vohrah, §§ 72-91 ; Opinion individuelle et dissidente du Juge Cassese, §§ 40-49.

¹ Pages 122-126, selon la numérotation retenue par une version électronique téléchargeable depuis la page : <http://www.vho.org/aaargh/fran/livres3/jugement.pdf>.

17/11 (10h)	Peines	TSSL, <i>Le Procureur c. Taylor</i> , SCSL-03-01-T, Chambre de première instance II, Sentencing judgment, 30 mai 2012, §§ 18-37 (en anglais uniquement).
17/11 (14h30)	Réparation	CPI, <i>Le Procureur c. Lubanga</i> , ICC-01/04-01/06-3129-AnxA, Chambre d'appel, Order for reparations (Annex 2 to the Judgment on the appeals against the "Decision establishing the principles and procedures to be applied to reparations" of 7 August 2012 with amended order for reparations (Annex A) and public annexes 1 and 2), 3 mars 2015, §§ 1-52 (en anglais uniquement).

VI. QUELQUES RÉFÉRENCES UTILES

- AMBOS, K., *Treatise on International Criminal Law – Volume I: Foundations and General Part*, OUP, 2013, 469 p.
- AMBOS, K., *Treatise on International Criminal Law – Volume II: The Crimes and Sentencing*, OUP, 2014, 384 p.
- ASCENSIO, H. *et al.* (dir.), *Droit international pénal*, 2^e éd., Pedone, 2012, 1280 p.
- CASSESE, A. *et al.*, *Cassese's International Criminal Law*, 3^e éd., OUP, 2013, 414 p.
- CASSESE, A., SCALIA, D. et THALMANN, V., *Les grands arrêts du droit international pénal*, Dalloz, 2010, 472 p.
- CASSESE, A. *et al.* (dir.), *The Rome Statute of the International Criminal Court: A Commentary*, OUP, 2002, 3 volumes, 2380 p.
- DE FROUVILLE, O., *Droit international pénal. Sources, incriminations, responsabilité*, Pedone, 2012, 523 p.
- DE HERT, P. *et al.* (dir.), *Code of International Criminal Law and Procedure, Annotated*, Larcier, 2013, 803 p.
- FERNANDEZ, J. et PACREAU, X. (dir.), *Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Commentaire article par article*, Pedone, 2012, 2 tomes, 2459 p.
- KOLB, R. et SCALIA, D., *Droit international pénal*, 2^e éd., Schulthess Verlag, 2012, 682 p.
- METTRAUX, G., *International Crimes and the Ad Hoc Tribunals*, OUP, 2005, 442 p.
- O'KEEFE, R., *International Criminal Law*, OUP, 2015, 688 p.
- SCHABAS, W. A., *The International Criminal Court: A Commentary on the Rome Statute*, 2^e éd., OUP, 2016, 1688 p.
- SCHABAS, W. A., *The UN International Criminal Tribunals: The Former Yugoslavia, Rwanda and Sierra Leone*, CUP, 2006, 711 p.
- STAHN, C. (dir.), *The Law and Practice of the International Criminal Court*, OUP, 2015, 1440 p.
- TRIFFTERER, O. et AMBOS, K. (dir.), *The Rome Statute of the International Criminal Court: A Commentary*, 3^e éd., Beck, 2016, 2352 p.

- <https://www.icc-cpi.int/>
- <http://www.icty.org/fr/accueil>

- <https://beyondthehague.com/>
- <http://www.cdiph.ulaval.ca/blogue>
- <http://www.ijmonitor.org/>
- <http://opiniojuris.org/>
- <http://humanrightsdoctorate.blogspot.be/>